

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de l'AIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIRIEU LE GRAND

Séance du 26 septembre 2025, 20h

nbre de membres :
afférents au
conseil : 15
en exercice : 15
qui ont pris part à la
délibération : 13
13 Pour

Date de la convocation
22/09/2025
Date d'affichage
22/09/2025

Présents : Mme VALLIN Yvette ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphany ; Mme MARIETTAZ Anne ; M. SURGERE Clément ; Mme LACHENAL Béatrice ; M. FAVRE Guy.

Absents excusés : Mme BOUVIER Lactitia (procuration donnée à VALLIN Yvette) ; Mme DEMITRES Rolande (procuration donnée à WITKOWSKI Yves) ; M. PAILLÉ Florent (procuration donnée à CHATILLON Tiphany).

Absents : M. MORNIEUX Christian ; M. DONIO Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme MARIETTAZ Anne.

Objet de la délibération : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'INSTALLATION D'UN SERVICE D'AUTOPARTAGE AVEC VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) GERE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD

Affaire n°38/2025

Madame le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud porte le projet de création d'un service d'autopartage sur les communes de Belley, Culoz et de Virieu-le-Grand. Celui-ci concerne la mise à disposition de véhicules électriques en libre-service.

Dans ce cadre, il y a lieu d'établir une convention d'occupation du domaine public permettant l'occupation temporaire de 2 places de stationnement situées 45.84772271332748, 5.654194964353331 - 01510 Virieu-le-Grand, appartenant à la Commune, afin d'y implanter une borne de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et de mettre en place un service d'autopartage géré par la Communauté de Communes Bugey Sud.

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'emplacement prévu pour ce service.

Après délibération, le Conseil Municipal, à la majorité :

- **VALIDE** l'emplacement du service d'autopartage mis en place par la Communauté de Communes Bugey Sud par le biais d'une borne de recharge double pour véhicules électriques,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public liée à ce service et tous les documents en ce sens.

Fait et délibéré.
Mme le Maire,

Y. VALLIN.

